

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.134 Vœu relatif au droit des Parisien-ne-s à se déplacer dans des bus non-carbonés en 2019.

Le Conseil de Paris,

Considérant la restructuration du réseau de bus de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) prévue au printemps 2019 ;

Considérant que dans ce cadre, les déploiements attendus dès avril 2019 de bus électriques ou fonctionnant au gaz naturel liquide (GNL) censés couvrir les besoins des prolongements des lignes existantes ou de création de nouvelles lignes ne devraient pas livrés avant fin 2020 et que pour couvrir ce besoin la RATP a fait appel à son parc en vieux bus à motorisation diesel ;

Considérant que les restrictions de circulation polluante qui entreront en vigueur à Paris l'été prochain ont été annoncées par la municipalité dès 2015 ;

Considérant les études de l'Institut de Veille Sanitaire, pour lequel un décès sur sept dans le monde est dû à la pollution (9 millions de morts). Il faut rappeler que la pollution de l'air cause près de 50 000 décès prématurés par an en France et que son coût a été évalué à plus de 101 milliards par une commission d'enquête parlementaire, suite au scandale du « dieselgate ». Trois millions de francilien-ne-s sont exposé-e-s à un air très pollué, avec 26 jours de pic de pollution en 2015, par exemple—des crises auxquelles sont particulièrement vulnérables nos enfants et nos aîné-e-s ;

Considérant le caractère ambitieux de la politique d'Anne Hidalgo en réponse à ce besoin de transports publics et à ces menaces sur la santé des Parisien-ne-s. Pour nous permettre de mieux respirer à Paris, la Maire et son équipe ont inclus, dans le Plan Climat voté en 2018, plus de 500 mesures dans des domaines d'actions comme le bâtiment, les transports, l'énergie, l'alimentation ou les déchets. En particulier, le Plan propose l'interdiction du diesel à Paris en 2024. D'ici 2020, la Ville renforce sa mobilisation afin d'avoir un impact visible sur l'environnement en général, et le climat en particulier (réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de Paris, par exemple), répondant ainsi à l'urgence de la transition écologique. Ce Plan Climat a été mis à la consultation des Parisien-ne-s : 96 % des 73.000 votant-e-s qui se sont exprimé-e-s entre le 25 mai et le 3 juin 2018 approuvent le Plan Climat de la Ville ;

Considérant les décisions courageuses de la Maire de Paris pour réduire la place de la voiture individuelle à Paris, en particulier à Paris Centre, en créant le Parc Rives de Seine, désormais acquis. En effet, le trafic routier est responsable des deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et de 55% des émissions de particules à Paris (40% pour la seule voiture diesel) ;

Considérant la circulation temporaire de bus diesel dans la zone à circulation restreinte (ZCR) catégorisés 4 ou 5 selon le certificat de qualité de l'air national Crit'air, alors même que les véhicules de transport de personnes catégorisés 5 sont interdits de circulation dans cette zone depuis juillet 2017 ;

Considérant que la Métropole du Grand Paris (MGP) a voté début novembre l'extension aux 79 communes de la zone dense de la région parisienne des mesures de restriction de circulation automobile portées à Paris par Anne Hidalgo. Selon la Métropole du Grand Paris, l'objectif, après études, est d'atteindre « 100 % de véhicules propres en 2030 » ;

Considérant les réactions des associations et des syndicats quant à l'annonce de la RATP de ce retour en arrière dans le combat contre le dérèglement climatique. Ces points de vue sont extrêmement critiques, de SUD-RATP (« Les instances politiques décisionnaires adoptent une posture inverse à la protection de l'environnement » - Hervé Techer) à Greenpeace France, qui rappelle que la Norvège a prévu d'interdire, non pas seulement la circulation, mais aussi la vente de nouveaux véhicules diesel et essence à partir de 2025 ;

Considérant le courrier adressé par le Maire du 4^e arrondissement, Ariel Weil, à la Présidente de la Région Ile-de-France, en date du 30 mars 2018, qui rappelait l'engagement unanime du Conseil du 4^e arrondissement en faveur du développement de solutions de transports collectifs non-carbonés, sur la ligne de bus 72, entre Châtelet et Gare de Lyon ;

Considérant de plus que ce courrier rappelait que le déploiement de bus nouveaux sur cette ligne était prévu pour 2018 et demandait des précisions sur le calendrier de mise en œuvre de ce service aux habitant-e-s ;

Considérant le manque de réponse précise sur ces points de la part d'Ile-de-France Mobilités et de la RATP ;

Considérant le manque surprenant de réalisme et d'anticipation de la RATP et d>IDFM face à l'échéance importante de restructuration du réseau de bus parisien ;

Considérant de surcroît que l'information du recours aux bus diesel n'a pas été ouvertement annoncée par la RATP—elle a été révélée par la presse et seulement confirmée plus tard par la Régie ;

Considérant enfin que s'ajoute à cela le fait que le récent débat d'orientation budgétaire nous alerte sur les projections financières et sur une stratégie qui promet une nouvelle hausse du tarif du Pass Navigo en 2019 ; la Présidente LR de la Région Ile-de-France l'a déjà augmenté deux fois alors même qu'elle avait promis, pendant sa campagne de 2015, qu'il n'y aurait pas de hausse de ce tarif ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil du 4^{ème} arrondissement du 31 janvier 2019 ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

De recevoir, de la part d>IDF Mobilités et de la RATP, transmission et confirmation d'un calendrier précis du déploiement de bus électriques ou au gaz de la ligne 72, en lieu et place des bus diesel éventuellement en service. Ce calendrier devra indiquer les services proposés aux usager-e-s à chaque date et préciser le type de motorisation retenu pour cette flotte, ainsi que son impact sur l'air respiré par les Parisien-ne-s ;

De demander à IDF Mobilités et à la RATP d'accélérer le déploiement des bus électriques ou au gaz à partir de début 2019, de préciser le calendrier de conversion des centres bus et de déployer au maximum des solutions légères de recharge des bus. Il n'est pas acceptable, compte tenu des enjeux humains,

climatiques et environnementaux de la période, de contraindre les Parisien-ne-s à choisir entre des moyens de transports qui mettent en risque leur santé et pas de solution de transports du tout.